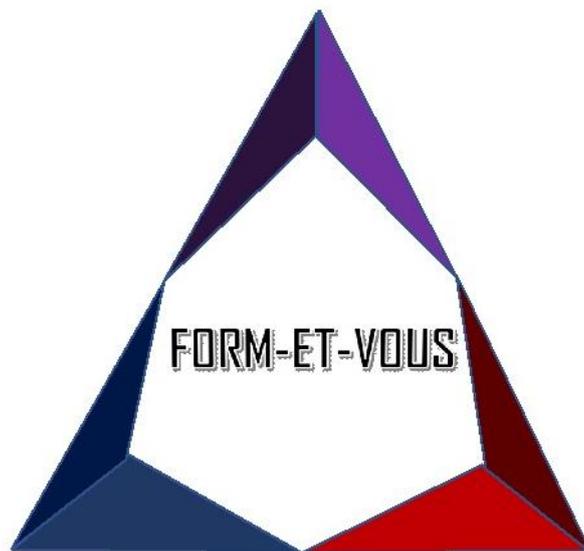


FORM-ET-VOUS

CATALOGUE DE FORMATIONS



VOTRE PROJET, NOTRE PRIORITE

FORM-ET-VOUS

10 rue du 48^{ème} régiment d'infanterie 22000 GUINGAMP
06.44.23.01.69 / estradedavid185@gmail.com / www.form-et-vous.com

Siret : 94967821300016

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53220926322 auprès du préfet de région de Bretagne. Ne vaut pas agrément de l'Etat.

Table des matières

FIXER DES OBJECTIFS	2
PLANIFICATION ET SUIVI DES TACHES	3
CONDUIRE DES ENTRETIENS	4
REUSSIR SES REUNIONS.....	5
GERER DES CONFLITS	6
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	7

FIXER DES OBJECTIFS

Durée : 60 minutes (la durée inclut le visionnage de l'ensemble des supports ainsi que les activités annexes nécessaires à une bonne compréhension)	Prérequis : Aucun	Prix : 30 €
Public : Porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, Personne souhaitant savoir comment mieux se fixer un objectif Futurs responsable d'équipe Responsable adjoint Accessibilité aux personnes en situation de handicap		Modalité pédagogique : e-learning
Outils et supports pédagogiques : <ul style="list-style-type: none">✓ Powerpoint✓ Fiches outils✓ exercice d'application SMART		Suivi et évaluation : <ul style="list-style-type: none">✓ évaluation formative✓ évaluation à chaud✓ évaluation à froid

Objectifs de la formation

- Acquérir une méthode de fixation d'objectifs
- Elaborer des indicateurs de suivi de objectifs

Programme détaillé

1- Définir un objectif

- L'objectif en management d'équipe
- L'objectif, moteur Qualité
- L'objectif, l'Humain en priorité
- Un processus défini

2- Elaborer un objectif structuré

- L'héxamètre de Quintilien
- Les objectifs SMART
- Exercice d'application
- Mesurer un objectif

PLANIFICATION ET SUIVI DES TACHES

Durée : 60 minutes (la durée inclut le visionnage de l'ensemble des supports ainsi que les activités annexes nécessaires à une bonne compréhension)	Prérequis : Aucun	Prix : 30 €
Public : Toute personne souhaitant obtenir une méthodologie pour mieux s'organiser Futurs responsables d'équipe Personne ayant un projet de création ou de reprise d'activité Accessibilité aux personnes en situation de handicap	Modalité pédagogique : e-learning	
Outils et supports pédagogiques : <ul style="list-style-type: none">✓ Powerpoint✓ Fiches outils✓ exercice d'application	Suivi et évaluation : <ul style="list-style-type: none">✓ évaluation formative✓ évaluation à chaud✓ évaluation à froid	

Objectifs de la formation

- Hiérarchiser les tâches et définir les priorités.
- Organiser les plannings en fonction des tâches, de leur durée et de leur interdépendance.

Programme détaillé

1- Déterminer et ordonnancer une tâche

- Définir la planification
- Analyser les composantes d'une tâche

2- Créer un diagramme de GANTT

- mettre en place un tableau d'ordonnancement
- créer un graphique de visualisation
- repérer le chemin critique
- identifier les marges

3- Créer un réseau PERT

- des étapes communes au diagramme de GANTT
- le tableau d'ordre d'exécution
- la visualisation des étapes
- le calcul des marges

4- Comprendre et appliquer les méthodes d'ordonnancement

Exercice diagramme de GANTT et réseau PERT

CONDUIRE DES ENTRETIENS

Durée : 60 minutes (la durée inclut le visionnage de l'ensemble des supports ainsi que les activités annexes nécessaires à une bonne compréhension)	Prérequis : Aucun	Prix : 30 €
Public : futur responsable d'équipe personne ayant un projet de reprise ou de création d'activité responsable adjoint Accessibilité aux personnes en situation de handicap		Modalité pédagogique : e-learning
Outils et supports pédagogiques : <ul style="list-style-type: none">✓ Powerpoint✓ Fiches outils✓ Support excel		Suivi et évaluation : <ul style="list-style-type: none">✓ évaluation formative✓ évaluation à chaud✓ évaluation à froid

Objectifs de la formation

- Préparer, structurer et conduire ses entretiens professionnels.
- Améliorer ses techniques d'écoute, de questionnement et sa posture.

Programme détaillé

1- Se préparer en amont d'un entretien

- Définir les entretiens
- Les formes et types d'entretiens
- Les types de questions

2- Comprendre le déroulement des différents entretiens en milieu professionnel

- Conduire un entretien de recrutement
- Conduire un entretien professionnel
- Conduire un entretien annuel d'évaluation

REUSSIR SES REUNIONS

Durée : 60 minutes (la durée inclut le visionnage de l'ensemble des supports ainsi que les activités annexes nécessaires à une bonne compréhension)	Prérequis : Aucun	Prix : 30 €
Public : futur responsable d'équipe personne ayant un projet de reprise ou de création d'activité responsable adjoint Accessibilité aux personnes en situation de handicap		Modalité pédagogique : e-learning
Outils et supports pédagogiques : <ul style="list-style-type: none">✓ Powerpoint✓ Fiches outils✓ Fiche synthèse		Suivi et évaluation : <ul style="list-style-type: none">✓ évaluation formative✓ évaluation à chaud✓ évaluation à froid

Objectifs de la formation

- Préparer et justifier la réunion en amont
- Savoir animer tous types de réunions
- Obtenir la participation active des participants

Programme détaillé

1/ FAIRE UNE REUNION POUR COMMUNIQUER

- la communication : un processus défini en étapes
- les principes de la communication
- repérer les attitudes de communication

2/ ANIMER UNE REUNION SELON 3 ROLES

- l'animateur et son rôle d'organisateur
- l'animateur et son rôle de producteur
- l'animateur et son rôle de régulateur

3/ DECOUVRIR DES METHODES D'ANIMATION

- une préparation en amont par séquençage
- comprendre le fonctionnement d'une animation impactante
- Avoir une palette d'outils et de supports à sa disposition

4/ S'ADAPTER AUX PARTICIPANTS

- identifier les différents profils présents
- obtenir l'attention de chacun

GERER DES CONFLITS

Durée : 120 minutes (la durée inclut le visionnage de l'ensemble des supports ainsi que les activités annexes nécessaires à une bonne compréhension)	Prérequis : Aucun	Prix : 60 €
Public : toute personne souhaitant désamorcer une situation conflictuelle responsable ou futur responsable d'équipe Accessibilité aux personnes en situation de handicap	Modalité pédagogique : e-learning	
Outils et supports pédagogiques : <ul style="list-style-type: none">✓ Powerpoint✓ test✓ Fiche synthèse	Suivi et évaluation : <ul style="list-style-type: none">✓ évaluation formative✓ évaluation à chaud✓ évaluation à froid	

Objectifs de la formation

- Comprendre la dynamique des conflits
- Savoir anticiper les conflits et identifier les méthodes de résolution
- Acquérir des méthodes pour sortir du conflit par le dialogue

Programme détaillé

1/ DEFINIR LE CONFLIT

- le cadre de référence
- les sources principales de conflit

2/ LES TYPES DE CONFLIT

- le conflit intrapersonnel
- le conflit interpersonnel
- le conflit intragroupe
- le conflit intergroupe
- le conflit organisationnel

3/ REPERER SON MOI

- les états du Moi
- le triangle de Karpman

4/ REAGIR FACE AU CONFLIT

- la méthode de thomas Kilmann
- l'assertivité
- la communication non violente
- le DESC

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Prix : les prix sont net de taxes. FORM-ET-VOUS est exonéré de taxes sur les actions de formations et bilan de compétences

Personnes en situation de handicap :



Je me tiens à votre disposition afin de vous faciliter et de vous permettre l'accès à toutes les prestations. Les modalités et moyens nécessaires seront établis lors de nos échanges.

Des organismes permettent également de faire reconnaître votre handicap et peuvent vous accompagner dans vos démarches. Ainsi n'hésitez pas à vous rapprocher des organismes suivants :

ORGANISMES	MISSIONS
<p>CAP EMPLOI</p> <p>www.capemploi(+n°dépt).fr</p>	<p>Les Cap emploi s'adressent aux personnes handicapées en recherche d'emploi, aux salariés, travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent engager une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés ou publics, quel que soit l'effectif de l'entreprise.</p> <p>Services proposés aux personnes handicapées</p> <ul style="list-style-type: none">• L'accueil, l'information et le conseil en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail.• L'accueil, l'information et le conseil des salariés/agents handicapés dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur handicapé.• L'accueil, l'information et le conseil des salariés/agents handicapés dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration et la mise en œuvre avec la personne d'un projet de formation. • Le soutien dans la recherche d'emploi : mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de lettres de motivation et à l'entretien d'embauche. • La facilitation de la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail. <p>Services proposés aux employeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information sur l'obligation d'emploi de personnes handicapées, sur les aides financières et services conseils mobilisables. • L'information, le conseil et l'accompagnement en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail. • L'information, le conseil, l'accompagnement des employeurs et les travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap. • L'information, le conseil et l'accompagnement dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé, ou un projet d'évolution professionnelle. • L'identification des postes accessibles et la définition d'un processus de recrutement adapté. • La présentation de candidatures ciblées et l'accompagnement lors de la présélection des candidats. • La mise en place de conditions d'accueil adaptées au nouveau collaborateur.
<p>AGEFIPH</p> <p>www.agefiph.fr</p>	<p>Pour les employeurs, elle apporte des aides financières destinées à compenser le handicap, faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle pour accompagner la prise de fonction des personnes handicapées, dans les entreprises privées ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Aides à l’alternance, contrats de professionnalisation et d’apprentissage, pour favoriser l’embauche des personnes handicapées en contrat en alternance ; • Aide au maintien dans l’emploi ; • Aide à la formation individuelle dans le cadre du maintien dans l’emploi ; • Aide à l’adaptation des situations de travail des personnes handicapées ; • Aide à l’Emploi Travailleur Handicapé (AETH) définie à l’article L. 5213-11 du Code du travail. <p>Pour les personnes handicapées, elle apporte des aides financières destinées à favoriser leur accès à l’emploi et leur autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide au parcours vers l’emploi pour soutenir les personnes handicapées dans leur parcours professionnel ; • Aide à la création d’activité ; • Aide à la formation individuelle dans le cadre d’un parcours vers l’emploi ; • Aide permettant de participer aux défraiements des stagiaires en Formations courtes (participation au financement des frais de transport, de restauration et de garde) ; • Aide technique : achats d’équipements spécifiques venant en compensation du handicap ; • Aide aux déplacements : aménagement du véhicule ainsi que des surcoûts de transport ; • Aide humaine : intervention d’un tiers permettant de réaliser un geste professionnel tels que preneur de notes, lecteur, soutien spécifique à la place de la personne handicapées ; • Aide aux déficients auditifs – Audioprothèse.
<p>FIPHFP</p> <p>www.fiphfp.fr</p>	<p>Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) accompagne les employeurs publics dans la mise en oeuvre de politiques d’inclusion professionnelle.</p>

	<p>L'action du FIPHFP concerne les trois fonctions publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fonction publique territoriale (communes, départements, régions...), • la fonction publique hospitalière, • la fonction publique d'Etat (ministères, CNRS , INRA ...). <p>Le FIPHFP favorise, grâce à ses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accessibilité des locaux professionnels et des outils/logiciels de travail , • le recrutement, • la formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel, • le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap
<p>POLE EMPLOI</p> <p>www.pole-emploi.fr</p>	<p>Pôle Emploi accompagne de façon personnalisé chaque bénéficiaire en situation de handicap.</p>

Liste de partenaires spécialisés intervenants pour le compte de l'Agefiph et du Fiphfp



Depuis sa création, le 11 décembre 1991, COMETE France a initié dans des établissements ou services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), une prise en charge précoce de l'avenir professionnel des personnes handicapées hospitalisées. Cette démarche permet de les maintenir dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.



Créée par la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 et le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006, l'école des hautes études en santé publique (EHESP), établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et professionnel et « grand établissement » est sous la tutelle des ministères chargés de la santé, des affaires sociales, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



CHEOPS, le Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés représente le réseau des associations gestionnaires des Organismes de Placement Spécialisés, Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.



Créée en 1974, l'ANFH est une association paritaire devenue OPCA de la fonction publique hospitalière en 2007. Elle assure la gestion et la mutualisation des fonds versés au titre de la formation continue par l'ensemble des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents.



Le CNFPT un établissement public national au service des collectivités territoriales et de leurs agents (1 800 000 emplois répartis sur 230 métiers).



Créées par la [loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005](#), les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe [une MDPH dans chaque département](#), fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.